Le Sud-Ouest
Montréal

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Premier projet de résolution CA24 220013 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA24 220013 visant à autoriser l'usage « fermette » pour le Bâtiment 7 situé au 1900, rue Le Ber (lot 5 722 704 du cadastre du Québec) (dossier 1238678013) :

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2024, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **30 janvier 2024, à compter de 18 h,** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser l'usage « fermette » pour le Bâtiment 7 situé au 1900, rue Le Ber, selon les autorisations et exigences énoncées, et ce, malgré les articles 96 (matériaux de parement prohibés) et 137 (usage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0483 ainsi que les zones contiguës 0441, 0444, 0447, 0450, 0462, 0484, 0486, 0487, 0490, 0494, 0500, 0507, 0508, 0509, 0512, 0516, 0537 et 0585 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques .

FAIT à Montréal, le 22 janvier 2024

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire